



Priorité de prise de congés en cas de multiemployeur

Par **Iadidiadada**, le **08/03/2009** à **10:05**

Bonjour,

Je travaille actuellement dans deux entreprises. A temps partiel depuis 2005, dans l'une et à temps complet en parallèle en contrat de professionnalisation dans une autre, depuis septembre 2008. (entreprise qui d'ailleurs prolonge mon contrat d'un an juste après, je ne pourrais donc pas partir après). L'entreprise dans laquelle je fais 35H ferme en août et ne peux donc faire autrement que de m'imposer mes congés.

J'ai donc demandé à mon autre employeur mes vacances pour cette même période mais celui ci me dit que cela dépendra de mes collègues car je ne suis pas prioritaire.

Il me semble qu'il existe une loi en cas de multi employeur, cette deuxième entreprise dans laquelle j'effectue un temps partiel de 10H peut elle me refuser mes congés ?

Merci pour votre aide

Par **Visiteur**, le **08/03/2009** à **10:37**

bonjour,

pas d'obligation (à part pour les nounous)

critère pour fixer l'ordre des départs

- situation de famille (conjoint travaillant dans même entreprise)

- ancienneté
- activité chez un autre employeur

c'est au bon vouloir de votre second employeur de trouver un arrangement.

Par **ladidiadada**, le **08/03/2009** à **10:44**

Merci pour votre réponse.

Le fait que je travaille chez un autre employeur constitue tout de même un critère de priorité. Si seulement un de mes collègues a un enfant je peux peut être espéré avoir mes vacances.

Merci

Par **Visiteur**, le **08/03/2009** à **10:50**

re

oui c'est un critère, mais c'est l'employeur seul qui décide des dates de congés ...et il n'est pas obligé de le respecter...

depuis 2005 avez vous eu des problèmes pour prendre vos congés ?
lui avez vous demandé si vous pouviez les prendre en aout ??

Par **ladidiadada**, le **08/03/2009** à **11:01**

J'ai changé plusieurs fois de manager depuis 2005. Les premières années je n'ai pas eu de vacances comme je le souhaitais. L'année dernière j'ai pu partir mais grâce à insistance de ma part. Pour cette année je viens de demander et mon manager me précise déjà que je ne serai pas prioritaire. D'où mon inquiétude. On m'a fait ressentir que lorsqu'on était "étudiant" on ne partait pas en vacances.

Merci

Par **Visiteur**, le **08/03/2009** à **11:46**

bon courage à vous.... mais n'êtes vous pas chez une enseigne ou ils n'emploient pratiquement que des étudiants ????

Par **julius**, le **08/03/2009** à **21:47**

Bonsoir ,

Sans vouloir m'imiscer , lequel des employeurs a le contrat avec le nombre d'heures le plus important ?

En effet , il faut aussi prendre en compte cet élément qui est la connaissance de vos deux employeurs et qui doit rentrer en compte dans la décision.

Par **Visiteur**, le **09/03/2009** à **09:09**

bonjour Julius,

si j'ai bien compris :
depuis 2005 contrat à 10 h par semaine
depuis 2008 contrat à 35 h (contrat pro)

[fluo]En effet , il faut aussi prendre en compte cet élément qui est la connaissance de vos deux employeurs et qui doit rentrer en compte dans la décision. [/fluo]

en théorie ! mais en pratique pas évident;..

bonne journée

Par **ladidiadada**, le **13/03/2009** à **18:11**

Merci pour vos réponses.
Je vais insister et on verra !